

Note Méthodologique : Audits hygiène et diagnostic de conformité

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

Synthèse des enjeux et de la valeur visée par la démarche.

- Dispositif de gouvernance liant maîtrise opérationnelle, preuves documentées et amélioration continue.
- Objectiver la performance des bonnes pratiques et sécuriser la chaîne de valeur (biologiques, chimiques, physiques).
- Approche fondée sur l'observation, entretiens, revue d'enregistrements, échantillonnages et vérification d'aptitude des équipements.
- Prévention, conformité, performance durable; préparation aux évaluations clients et certifications tierces.
- Alignement des équipes autour d'objectifs, indicateurs et langage commun de la conformité; preuve robuste auprès des autorités et clients.

Point clé : Indépendance et rigueur : interdiction d'auditer son propre processus, charte d'audit, réunions d'ouverture et de clôture, traçabilité des preuves.

Objectifs de la mission

- Vérifier la maîtrise des prérequis (PRP/BPH) et des bonnes pratiques.
 - Confirmer l'adéquation des procédures avec les référentiels choisis.
 - Contrôler l'efficacité des enregistrements et de la traçabilité.
 - Qualifier les écarts et prioriser les actions correctives.
 - Mesurer l'amélioration via des indicateurs partagés; préparation aux audits clients/certifications.
 - Repères: écarts critiques < 48 h, actions majeures < 30 j, taux de conformité > 95 % en fin de cycle annuel.
-

Périmètre / livrables attendus

- Évaluation des PRP/BPH, PMS (procédures obligatoires et registres) et conformité documentaire.
- Vérification de la traçabilité et gestion des rappels (tests/simulations).
- Maîtrise de la chaîne du froid (alarmes, étalonnage, pratiques).
- Nettoyage, désinfection et biofilms (protocoles, validations, contrôles).
- Gestion des allergènes (zonage, séparations, étiquetage, formation).
- Conception hygiénique des locaux/équipements et lutte nuisibles (IPM).

- Livrables : rapport structuré, plan d’actions priorisé, grilles de constats, notation/scoring et supports de pilotage.

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 — Cadrage et analyse de risque

- Définir périmètre, processus, cartographie des dangers; diagnostic initial et référentiels applicables.
- Matrice de risques et proposition de programme de vérification.
- Repères : zones critiques au moins trimestrielles; revue d’enregistrements sur 3 mois.

Étape 2 — Plan d’audit et préparation documentaire

- Préciser objectifs, critères, méthodes, échantillonnages, calendrier; structurer grilles de constat.
- Notifier les services J-10; vérifier disponibilité des enregistrements; réunion de lancement 30 min.
- Vigilance : éviter surcharge documentaire au détriment du terrain.

Étape 3 — Conduite sur le terrain et collecte de preuves

- Observation, entretiens, vérifications d’enregistrements, échantillonnages ciblés.
- Hiérarchiser les écarts, formaliser les preuves; ne pas perturber la production.
- Repères : 45–60 min par zone clé; ≥ 5 preuves indépendantes par exigence majeure.

Étape 4 — Analyse des constats et notation

- Regrouper, classer par gravité; seuils d’alerte et calcul transparent.
- Synthèse orale < 24 h; rapport préliminaire sous 5 jours ouvrés.
- Vigilance : éviter la sur-notification.

Étape 5 — Restitution, plan d’actions et suivi

- Rapport structuré, plan d’actions priorisé, supports de pilotage; responsables et échéances.
- Repères : critiques < 48 h, majeures < 30 j; revue d’efficacité à 60 j; bilan à 90 j.
- Archivage des preuves dans un référentiel partagé.

Planning / durée / jalons

Jalon	Délai / fréquence	Points clés
Notification & préparation	J-10	Plan d’audit; disponibilité des enregistrements; réunion de lancement 30 min.
Audit terrain	Jour J	45–60 min par zone clé; collecte de preuves triangulées.
Synthèse & rapport	Oral J+1 / Écrit J+5 ouvrés	Synthèse à la direction; rapport préliminaire diffusé.
Actions correctives	Critiques < 48 h / Majeures < 30 j	Responsables, échéances et preuves associées.
Revue d’efficacité	J+60	Contrôle d’efficacité des actions.

Rôles & responsabilités

Client

- Signer la charte d'audit; garantir séparation des rôles et impartialité.
- Mettre à disposition les procédures, enregistrements (3 ans) et accès terrain.
- Participer aux réunions d'ouverture/clôture; valider le périmètre.
- Propriétaire de processus : corriger; Qualité : vérifier l'efficacité; Direction : arbitrer les moyens.

Consultant / Auditeur

- Cadrer la mission; collecter référentiels; formaliser matrice de risques et plan d'audit.
 - Conduire l'audit terrain sans perturber la production; objectiver et tracer les preuves.
 - Analyser et noter les écarts; proposer seuils d'alerte.
 - Restituer (J+1) et remettre un rapport structuré (J+5 ouvrés) avec plan d'actions priorisé.
-

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Référentiels applicables (HACCP, ISO 22000, ISO 19011, exigences nationales).
 - PMS : procédures, analyses des dangers, enregistrements (période représentative 3 mois; conservation 3 ans).
 - Programme d'audit couvrant l'ensemble des processus sur 12 mois.
 - Historique d'écarts/incidents; alarmes chaîne du froid; rapports IPM.
 - Preuves d'étalonnage des capteurs; validation des méthodes d'échantillonnage.
 - Cartographie des zones à risque et des dispositifs nuisibles; plans de nettoyage.
 - Liste des responsables de processus et disponibilité pour entretiens.
-

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Charte d'audit signée; réunion d'ouverture (30 min) et de clôture (< 24 h); rapport écrit sous 5 jours ouvrés.
- Programme annuel : couverture 100 % zones/processus; zones à haut risque au moins trimestrielles.
- Seuil d'alerte : audit ciblé < 7 jours après incident; tests de traçabilité au moins 1 fois/an.
- Notation/scoring avec seuils d'alerte; transparence du calcul et traçabilité des preuves.
- Actions correctives pilotées: critiques < 48 h, majeures < 30 j; contrôle d'efficacité à 60 j; bilan à 90 j.
- Impartialité : séparation des rôles; pas d'audit par le responsable du processus.
- Diffusion contrôlée du rapport; conservation des enregistrements 3 ans; revue de direction annuelle documentée.

